

La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement

Déclaration du groupe de l'artisanat

Le groupe de l'artisanat tient à saluer l'approche retenue par l'avis pour répondre à la saisine gouvernementale sur la compétitivité.

Cette approche est équilibrée à plusieurs titres. Tout d'abord, l'avis a su dépasser une analyse restrictive qui aurait consisté à n'apprécier la compétitivité que sous l'angle des échanges extérieurs, de la situation des grands groupes ou encore au regard du seul « facteur coût », même si tous ces éléments ont un rôle essentiel.

Bien d'autres facteurs concourent en effet à la compétitivité, notamment un tissu solide d'entreprises répondant aux besoins de proximité de la population et à la vitalité des territoires, le niveau de l'emploi, la qualité des produits et des savoir-faire ou encore l'investissement dans la formation des salariés.

L'avis a également su éviter l'écueil consistant à ne porter qu'un regard pessimiste sur la situation de la France. Il a rappelé les nombreux atouts qui sont les nôtres ; de même, il a pondéré la comparaison habituellement faite au profit de l'Allemagne, même si certaines de ses pratiques - notamment en termes de formation initiale - peuvent être des exemples à suivre.

Pour le groupe de l'artisanat, l'avis dresse en outre un constat réaliste sur les insuffisances de la situation française et les causes qui y contribuent.

S'agissant des leviers à actionner pour améliorer notre compétitivité, l'avis recommande tout d'abord au système bancaire de se mettre davantage au service du développement économique. Ce point est essentiel ; il en va de la dynamique de la création d'entreprise, comme des investissements des entreprises existantes. Sur le financement des petites entreprises en particulier, le groupe de l'artisanat estime qu'un effort significatif doit être réalisé pour répondre à leurs besoins. Il se réjouit en outre que l'avis recommande le développement de fonds régionaux encourageant la création-reprise d'entreprises par un système d'avances remboursable et qu'il suggère la création d'un fonds national en ce domaine. La démographie actuelle des chefs d'entreprises exige en effet d'accorder une attention particulière à la transmission d'entreprise.

Le défaut de stabilité et la complexité de la réglementation sont sources d'insécurité juridique et financière, notamment pour les petites entreprises, et autant de freins à leurs investissements et à l'emploi. C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir également en ces domaines, pour améliorer l'environnement des entreprises.

Parmi les autres leviers à actionner pour améliorer la compétitivité de la France, il est également fondamental de renforcer l'information des jeunes sur les formations

scientifiques et techniques et de développer toutes les voies de l'alternance, tant au niveau de la formation initiale que continue. Il est, par ailleurs, nécessaire d'encourager l'innovation et l'export, et cela, pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille.

La question de la compétitivité conduit logiquement à celle des charges sociales qui pèsent aujourd'hui quasi-exclusivement sur le travail. L'avis rappelle leur impact sur le taux d'emploi, la compétitivité et le pouvoir d'achat des salariés, comme il souligne le besoin de trouver une nouvelle assiette de financement, tout en maintenant un haut niveau de protection sociale. Si le groupe de l'artisanat constate qu'aucune des pistes avancées n'est exempte d'inconvénient et que la réflexion doit être encore approfondie, il considère que la solution résidera probablement dans la mise en œuvre concomitante de plusieurs dispositifs.

Pour répondre à l'enjeu de la compétitivité, l'avis appelle enfin l'État à impulser une vision stratégique d'ensemble, avec des objectifs de moyen-long terme, pour soutenir le développement économique et l'emploi. Pour le groupe de l'artisanat, cela imposera de dégager des marges de manœuvre budgétaires et ne pourra s'envisager qu'à travers un juste équilibre entre, d'une part, des économies budgétaires et, d'autre part, des recettes nouvelles issues de réformes d'envergure sur la fiscalité et plus largement sur les prélèvements obligatoires.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.